

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 11 février 2022

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maguy CARMELLI-AMADIO, Michèle ROCH

Procuration : Maguy CARMELLI-AMADIO à Daniel MARROT.

-=-=-

Mme le Maire accueille Mr ROCAMORA, technicien conseil du TE47 (Territoire d'Energie 47), venu présenter le **projet de convention d'accompagnement à la transition énergétique**, dont le but principal est d'apporter technicité et expertise en matière de réduction des consommations d'énergie, telles que définie dans les divers textes du législatifs (cf Croissance verte, Loi énergie, Décret Tertiaire...).

Gratuite, cette convention permettrait aux communes adhérentes de bénéficier de conseils du TE47 et de la mise à disposition payante d'outils (audits énergétiques, accompagnement au décret tertiaire, suivi patrimonial). Les obligations qui découlent du décret tertiaire du 1^{er} octobre 2019 amènent les collectivités à réviser leurs objectifs ; elles sont désormais tenues d'atteindre des seuils de gain énergétique pour leurs ensembles de bâtiments supérieurs à 1000 m², à savoir

⇒ 40 % de baisse des consommations en 2030

⇒ 50 % en 2040

⇒ 60% en 2050

La Commune de Castelmoron sur Lot possède 3 sites susceptibles de bénéficier de l'accompagnement du TE47 ; la mairie, le groupe scolaire+terrains de sports (tennis, rugby, stadium) ; le centre administratif et social (incluant l'ancienne caserne des pompiers).

Le coût annuel des services serait le suivant :

- Mission de conseil et d'accompagnement : 0,30 €/habitant
- Pré-diagnostic du patrimoine bâti : de 300 à 990 € en fonction de la surface
- Mise à jour des COE (Conseils en Orientation Energétique réalisés par le Syndicat en 2011) de 100 à 300 € en fonction de la surface
- Pré-diagnostic d'un bâtiment hors décret tertiaire : de 200 à 600 € en fonction de la surface
- Audit énergétique : devis sur demande
- Actions d'accompagnement à la mise en œuvre des obligations du décret tertiaire : suivi des consommations => 3 € par point de livraison de chaque type d'énergie + accompagnement mise en conformité (750 ou 1000 €) + audit décret tertiaire devis sur demande+ dossier de modulation technique devis sur demande
- Mise à disposition d'un outil de suivi : 2€/point de livraison + formation 250 à 500€/groupe
- Actions afférentes aux installations thermiques : diagnostic technique, assistance à la passation de marché, suivi des contrats d'exploitation : devis sur demande
- Etude de faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable, maîtrise d'œuvre (projet + bâtiment) : devis sur demande
- Qualité de l'air intérieur : sensibilisation, évaluation, plan d'action : 500 € par bâtiment
- Imagerie technique : entre 150 et 200 € la demi-journée caméra thermique par bâtiment
450 € la demi-journée drone thermique par bâtiment

L'ensemble des devis seront majorés de 4 % de frais de gestion administrative et financière.

Mr ROCAMORA termine sa présentation en rappelant aux élus que dans le cadre de cette mise en conformité (décret tertiaire), une année de référence doit être choisie parmi les consommations les plus élevées annuelles depuis 2010. Au plus tard le 30 septembre 2022, les données communales devront être renseignées dans le logiciel OPERAT.

La convention, gratuite est établie pour 2 ans reconductible 2 fois.

Cette proposition, fort complexe, demande à être examinée plus attentivement par les élus, aussi, la prise de décision est reportée.

Rénovation de la halle des sports :

L'appel d'offre est en cours de préparation par le cabinet MARES/Mr HEN. Le TE47 a réalisé une étude complémentaire afin de mieux définir si la structure est apte à porter une installation de panneaux photovoltaïques : le syndicat n'est pas suffisamment compétent en la matière et les poteaux ne semblent pas adaptés au poids du système, aussi le projet de couverture est abandonné.

Projet de tournage cinématographique :

La commune a été sollicitée par une société de repéreurs de cinéma afin de visiter le camping, la plage et ses abords, sites qui intéressent le réalisateur Mr Thomas Cailley pour le tournage de sa prochaine fiction « Le Règne animal ». Une première visite des lieux par un repereur a permis de retenir Castelmoron parmi les derniers sites potentiels. 2 visites complémentaires auront lieu ce soir (nocturne) et demain matin. La décision sera prise en suivant par le réalisateur.

Ce projet offrirait à la commune une opportunité de mise en lumière.

Mme le Maire ajoute que les gérants du SOLAR café qui avaient annoncé leur fin de gérance semblent avoir changé d'avis au vu de cet événement.

Projet de création d'un parking devant le collège/stadium :

L'appel d'offres est lancé ; la remise des plis fixée au 8 mars 2022 à 16h. à ce jour, 14 dossiers de consultation ont été téléchargés.

Lotissement communal des Caillabènes :

3 lots ont été construits, 1 lot est en cours de vente ;
3 demandes d'achat viennent de parvenir en mairie ; il convient de valider leur proposition d'achat.

(délibération)

Madame le Maire rappelle la création du lotissement des Caillabènes, comprenant 15 lots à bâtir d'une superficie variant de 735 m² à 1000 m² ; le prix de vente des lots ayant été fixé par délibération en date du 2 juin 2020 ; elle soumet au Conseil les demandes d'acquisition émanant de particuliers, Mr et Mme CAILLIET (lot7), Mr et Mme EL HAIBOUR (lot 4), et Mr et Mme SOUSSI (lot 2).

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- Décide de céder

le lot n° 2 d'une superficie de 775 m² au prix de 32 000 € (hors frais de notaire) à Mr et Mme SOUSSI

le lot n° 4 d'une superficie de 736 m² au prix de 30 000 € (hors frais de notaire) à Mr et Mme EL HAIBOUR

le lot n°7 d'une superficie de 854 m² au prix de 35 000 € (hors frais de notaire) à Mr et Mme CAILLIET

à noter le désistement de Mr et Mme DURNEY pour le lot 13

LOTS	Superficie	Surface plancher	Montant
Lot n°1	789 m ²	233 m ²	32 500 € TTC
Lot n°2	775 m ²	229 m ²	32 000 € TTC
Lot n°3	935 m ²	276 m ²	38 500 € TTC
Lot n°4	736 m ²	217 m ²	30 000 € TTC
Lot n°5	826 m ²	244 m ²	34 000 € TTC
Lot n°6	737 m ²	219 m ²	30 000 € TTC
Lot n°7	854 m ²	252 m ²	35 000 € TTC
Lot n°8	887 m ²	262 m ²	36 500 € TTC
Lot n°9	939 m ²	278 m ²	38 500 € TTC
Lot n°10	951 m ²	281 m ²	39 000 € TTC
Lot n°11	1003 m ²	296 m ²	41 000 € TTC
Lot n°12	834 m ²	246 m ²	34 000 € TTC
Lot n°13	831 m ²	246 m ²	34 000 € TTC
Lot n°14	749 m ²	221 m ²	31 000 € TTC
Lot n°15	844 m ²	250 m ²	34 500 € TTC

- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des lots et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Projet de lotissement privé Route de Sermet « Péchau » :

Mme le maire informe les élus d'une demande de permis de construire 2 maisons mitoyennes + 1 individuelle sur des parcelles appartenant à ce jour à Mr Gérard LAURENT par Mr LAMRANI, futur acquéreur; ce dernier demande l'extension du réseau d'assainissement collectif par la commune au profit de ses futurs logements ; un responsable de VEOLIA et des techniciens d'EAU 47 se sont rendus sur place pour examiner les possibilités : une extension du réseau coûterait entre 50 et 60 k € (50 % à la charge de la commune, 50% EAU 47) mais engendrerait l'obligation pour tous les riverains se situant de l'autre côté de la route de se raccorder avec installation d'une pompe de relevage. Ce secteur n'est actuellement pas desservi par le réseau d'assainissement collectif, Mme le Maire rappelle que la commune n'a pas obligation à étendre le réseau ; aussi la solution la plus adéquate est de confier au pétitionnaire la mise en place d'un système autonome adapté au volume du projet.

Mr ROUAN s'interroge sur le raccordement des habitations au cœur du bourg ; Mme le maire rappelle que la station d'épuration n'est pas si ancienne et qu'auparavant les égouts se jetaient dans le Camuzol ; certaines maisons semblent y être encore raccordées ; c'est à EAU 47 de reprendre ce dossier afin de rappeler aux propriétaires l'obligation de procéder sans tarder aux travaux qui s'imposent dans le but d'une mise aux normes de leur système d'assainissement.

Cession d'un immeuble de caractère appartenant à la famille LAUTIER :

Cet immeuble situé à côté de l'école élémentaire était autrefois un hospice ; devenue propriété du Dr et Mme Jacques LAUTIER, cette maison a par la suite abrité le cabinet médical. Depuis la disparition des époux, cette bâtisse de caractère a été mise en vente à 210 k€; après l'avoir visité, les élus ont décidé de ne pas engager la commune dans son acquisition, considérant le coût des travaux importants à y réaliser. Un jeune couple se propose de l'acquérir afin d'y créer un restaurant gastronomique et des chambres d'hôtes. La municipalité décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Mme le Maire aborde ensuite le besoin de locaux supplémentaires des professionnels de santé à la maison médicale ; Mr ROUAN évoque la construction d'une nouvelle maison médicale qui répondrait à ses demandes. Il faut pour autant rester prudent, celle de Clairac, entièrement neuve, est vide ; ce sujet doit être mûrement réfléchi afin de conforter le tissu médical local. Mr PREVOT considère ce projet comme une nécessité. Mme le Maire a rencontré des membres de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour évoquer un projet communautaire.

Personnel communal : départs à la retraite de 3 agents en 2022 :

Cette année, le personnel communal va connaître de grands changements ; 3 agents des écoles vont faire valoir leurs droits à la retraite ; Mmes QUENDOLO et REY, toutes deux ATSEM et Mme SEGUREL agent de services et d'entretien. Une campagne de recrutement est lancée ; nombreuses sont les candidatures déjà déposées. Le 1^{er} poste est à pourvoir au 1^{er} avril 2022.

Motion de soutien aux élus du département – appel aux candidats des élections 2022 désert médical :

Mme le Maire donne lecture de l'appel, lancée par Mme Sophie BORDERIE présidente du Conseil Départemental aux candidats des élections 2022, relatif aux difficultés d'accès aux soins, au désert médical rural et à l'insuffisance des politiques publiques nationales face à la pénurie pour 6 à 8 millions de personnes en France. Les municipalités sont sollicitées pour apporter leur soutien dans cette démarche par le biais d'une motion.

(délibération)

- Face à la désertification médicale qui plonge le milieu rural dans la détresse, les élus locaux du Département ont décidé de lancer un appel solennel aux candidats aux élections présidentielle et législatives de 2022. (cf pièce jointe)
Les conseillers municipaux de la commune de Castelmoron sur Lot, réunis en Conseil municipal
- Décident à l'unanimité d'apporter leur soutien à cette démarche

Budget participatif du Département :

En 2022, le Conseil Départemental renouvelle l'initiative du budget participatif qui permet aux lot-et-garonnais de voter pour 3 projets de leur choix ; une urne ainsi qu'une brochure présentant les projets sont disponibles en mairie ; les votes seront recueillis jusqu'au 19 mars 2022. 3 projets locaux y sont présentés : l'association sportive du collège « Les Mouettes » pour l'acquisition de matériels, la sauvegarde du chêne de Tombeboeuf (plus bel arbre de France), et le comité de randonnée.

Fête des amandiers :

Une manifestation autour des amandiers est organisée à Labretonie ce samedi 25 février ; cette belle attraction mettra en lumière l'entreprise de Mr et Mme TESSON, producteurs. Randonnée, dégustation, démonstration culinaire par un chef, restauration sont au programme.

Questions diverses

- ⇒ La demande d'implantation d'une antenne par SFR se poursuit : la coopérative Terres du Sud pourrait l'accueillir sur une parcelle sis derrière les silos. L'avis du conseil municipal est requis. Mr PREVOT souligne le besoin de couverture au niveau national qui représente selon lui une obligation. Une autre solution serait d'implanter une deuxième antenne près de celle installée par FREE sur le terrain de Mr CUBAYNES à Grange d'Espagnol ; Mme LACOMBE, proche riveraine, manifeste son désaccord sur cette proposition.

Mr PILLES suggère à l'avenir de mutualiser les installations.

Mme DURNEY souligne le manque de recul quant aux répercussions sur la santé de cette proximité avec les habitations ainsi que la moins-value des immeubles environnants.

==--==

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.